



Inscriptions à l'école de Grésin Rentrée 2019

(Enfants nés en 2016, rentrant en petite section ou enfant arrivant suite à un déménagement)



Les inscriptions se font en 2 étapes à partir de début mai



1^{ère} étape : du lundi 06 mai au jeudi 06 juin 2019

Inscription en mairie déléguée de Grésin, avec les pièces justificatives suivantes :

- votre livret de famille
- le carnet de santé de l'enfant
- un justificatif de domicile

La secrétaire du syndicat vous délivrera alors un certificat de pré-inscription et vous transmettra une fiche de renseignements à remplir pour l'école ainsi qu'une fiche d'urgence.

Quand ? du 06 mai au 06 juin 2019 aux heures d'ouverture du secrétariat (*lundi : 14h-18h ou jeudi : 8h30-11h30*)

Téléphone : 04-76-31-76-60

mail : communegresin@orange.fr



2^{ème} étape : Dès que l'on a tous les documents nécessaires (liste ci-après), prendre rendez-vous avec le directeur de l'école.

Téléphone : 04-76-31-66-40, laissez si nécessaire un message indiquant vos coordonnées.

mail : ce.0730180z@ac-grenoble.fr

Admission à l'école, impérativement avec les pièces justificatives suivantes :

- le certificat de pré-inscription délivré par la mairie
- la fiche d'urgence dûment complétée
- la fiche de renseignements pour l'école dûment complétée
- le carnet de santé de l'enfant pour les vaccinations
- **2 photos d'identité** couleur de l'enfant
- le certificat de radiation (*uniquement pour les enfants déjà scolarisés*)

